« La question se pose régulièrement car, depuis vingt ans, l’information selon laquelle le vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole ROR provoque l’autisme circule très largement. Pourtant, cette idée repose uniquement sur une fraude scientifique.

Tout commence en 1988 lorsqu’un médecin anglais, Andrew Wakefield, et onze coauteurs publient dans la prestigieuse revue *The Lancet* la description de 8 cas (sur 12 étudiés) d’enfants ayant développé de graves troubles intestinaux puis des troubles autistiques après avoir reçu le vaccin ROR. Andrew Wakefield convoque les médias et se présente comme lanceur d’alerte. Mais, quelques années plus tard, un journaliste britannique révèle le pot aux roses. Non seulement le médecin anglais a été subventionné par des groupes antivaccination qui sont allés jusqu’à payer des parents d’enfants autistes et vaccinés pour être enrôlés dans l’étude (un conflit d’intérêt qu’Andrew Wakefield s’était bien gardé de signaler) mais, en plus, les résultats ont été falsifiés : sur les 12 cas étudiés (ce qui était déjà très peu), 3 n’étaient en réalité atteints d’aucun trouble autistique et 5 autres avaient développé ces troubles avant d’avoir été vaccinés.

Depuis, les coauteurs se sont rétractés, la publication a été retirée et aucune autre étude scientifique n’est parvenue à montrer une association entre vaccination et autisme. Y compris lorsque les recherches portaient sur un très grand nombre de patients.

En Finlande, par exemple, des chercheurs ont mesuré chez 535 000 enfants la fréquence après vaccination ROR de quatre pathologies (encéphalite, méningite, autisme et maladie inflammatoire de l’intestin), et l’ont comparée à la population générale. Résultat : aucune différence.

Même chose pour une étude portant sur une population de 537 000 enfants danois, dont 440 000 vaccinés avec le ROR.

Il est donc possible de répondre avec *certitude* que *le vaccin ROR ne provoque pas l’autisme*.

Reste une malheureuse coïncidence temporelle : si certains enfants développent des troubles autistiques après avoir été vaccinés, c’est tout simplement que ce vaccin est traditionnellement administré entre 12 et 24 mois, à l’âge auquel apparaissent aussi, le plus souvent, les premiers signes d’autisme. »

(source : *Science et Vie*, n° 284 hors-série d’octobre 2018, pp. 110-111)